



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2017-05-002

PUBLIÉ LE 9 MAI 2017

Sommaire

PREF 41

41-2017-05-09-001 - Arrêté confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher la suppléance du préfet du département de Loir-et-Cher pour le 11 mai 2017 (1 page)

Page 3

PREF 41

41-2017-05-09-001

Arrêté confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher la
suppléance du préfet du département de Loir-et-Cher pour
le 11 mai 2017

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n°

du 9 MAI 2017

confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher
la suppléance du préfet
du département de Loir-et-Cher
pour le 11 mai 2017

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 18 août 2015 nommant M. Alain BROSSAIS, administrateur civil, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher,
Vu la circulaire INTA 1232219C du ministère de l'Intérieur en date du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de Loir-et-Cher et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement hors du département de Loir-et-Cher, le 11 mai 2017 ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, le jeudi 11 mai 2017, de 8h00 à 18h00.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à M. Alain BROSSAIS à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 9 MAI 2017



Le Préfet,

Jean-Pierre CONDEMINE